

**FLASH**  
**info**



## Négociations Annuelles Obligatoires

La **CFTC** demande pour vous :

1. **Augmentation des salaires : 4 %, dont 2 % en augmentation généralisée.**
2. **Généralisation de 17 Tickets Restaurant à l'ensemble de la société.**
3. **Répartition de la participation à 50 % uniforme.**
4. **Négociations d'une grille de salaires minima par statuts et qualifications (sur l'année 2014).**
5. **Réévaluation de la prime CT+ et Crésus, et réflexion sur la mise en place de primes équivalentes sur le site de Nouan et au Siège.**
6. **Prime d'ancienneté réévaluée tous les ans à partir de 3 ans d'ancienneté.**
7. Proposition de responsabilités rémunérées pour les opticiens confirmés et experts. Création d'un statut de référent en magasin.
8. Possibilité de bénéficier d'un maximum de 5 jours d'AP (ou JNT pour les forfaits jours) par an pour enfant malade.
9. Prime d'assiduité en AP : 1 AP offert pour 6 mois de travail sans arrêt maladie, 2 AP offert pour 12 mois de travail sans arrêt maladie.
10. Aide au transport : 200 € de prise en charge par an pour les salariés n'ayant pas de possibilité de transport en commun.  
Prise en charge des parkings pour les salariés travaillant en magasin sans stationnements gratuits à proximité.
11. Budget Œuvres Sociales du CE réévalué : 60 k€ minimum pour maintenir les actions en place.
12. Possibilité systématique pour les salariés de poser 2 semaines de vacances sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai.
13. Prime d'aide à la mutation attribuée à tous les salariés mutés.

Pour nous contacter et vous informer, une seule adresse : [www.cftcoptical.com](http://www.cftcoptical.com)